

GROWTH TECHNOLOGY LTD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à la directive 1907/2006/CE, article 31 (REACH)

pH UP (HYDROXYDE DE POTASSIUM)

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT	pH UP
FOURNISSEUR	Growth Technology Ltd. Unit 66, Taunton Trading Estate Taunton TA2 6RX Royaume-Uni Téléphone +44 1823 325291 Fax +44 1823 325487 info@growthtechnology.com
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	+44 1823 325291 (uniquement aux heures de bureau)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

pH UP est utilisé pour l'ajustement du pH des solutions nutritives hydroponiques. Il contient 25 % d'hydroxyde de potassium dans l'eau et est très corrosif.

CLASSIFICATION

L'hydroxyde de potassium est classifié comme nocif et corrosif

3 COMPOSITION – INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom	N° CE	N° CAS	Teneur	Classification
Hydroxyde de potassium	215-181-3	1310-58-3	25 %	Xn;R22, C;R35
eau			75 %	

Le texte complet de toutes les phrases R est disponible à la section 16

COMMENTAIRE SUR LA COMPOSITION

Les données indiquées sont conformes aux directives CE les plus récentes

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Nocif en cas d'inhalation. Transporter immédiatement la personne exposée à l'air frais. La garder au chaud et au repos. En cas de détresse respiratoire, donner de l'oxygène. Appliquer la respiration artificielle en cas d'arrêt ou de gêne respiratoire. Consulter un médecin immédiatement.

INGESTION

Nocif en cas d'ingestion. Rincer la bouche à l'eau et faire boire beaucoup d'eau à condition que la personne soit consciente. Consulter un médecin immédiatement.

CONTACT AVEC LA PEAU

Nocif en cas d'absorption, très destructeur pour la peau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés et laver la peau abondamment avec du savon et de l'eau courante, sous une douche si la zone affectée est suffisamment grande. Consulter un médecin immédiatement.

CONTACT AVEC LES YEUX

Très destructeur pour la cornée. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau à basse pression pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin immédiatement.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit est ininflammable et incombustible. En cas d'incendie dans les environs : tous les moyens de lutte contre l'incendie sont autorisés. Le contact avec l'humidité ou l'eau peut générer une chaleur suffisante pour enflammer des matériaux combustibles.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Rafraîchissez les tambours, etc. en pulvérisant de l'eau dessus

RISQUES PARTICULIERS D'EXPLOSION OU D'INCENDIE

Le contact avec les métaux communs produit de l'hydrogène gazeux qui forme des mélanges inflammables avec l'air.

DANGERS SPÉCIFIQUES

La substance est une base forte, elle réagit violemment avec les acides et est corrosive dans l'air humide pour des métaux comme le zinc, l'aluminium, l'étain et le plomb formant un gaz combustible/explosif (hydrogène). Absorbe rapidement le dioxyde de carbone et l'eau de l'air. Le contact avec l'humidité ou l'eau génèrera de la chaleur.

MESURES DE PROTECTION EN CAS D'INCENDIE

Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome agréé MSHA/NIOSH avec masque intégral et fonctionnant à la pression demandée ou dans un autre mode de pression positive.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES

Voir section 8.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Prendre des mesures de précaution concernant les rejets dans l'environnement (les concentrations importantes peuvent nuire à la vie aquatique en raison du pH élevé).

MÉTHODES DE NETTOYAGE EN CAS DE DÉVERSEMENT

Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Porter une protection personnelle (voir section 8).

Transférer le produit déversé dans des récipients appropriés. Laver abondamment le reste à l'eau (protection personnelle supplémentaire : vêtements de protection intégraux avec appareil respiratoire autonome)

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

NE JAMAIS verser de l'eau sur cette substance ; lors d'une dissolution ou d'une dilution, toujours ajouter lentement à l'eau. Corrosif. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.

Rincer abondamment après manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Séparer des acides forts, des métaux, des aliments ou des denrées alimentaires et des matériaux combustibles.

Corrosif. Conserver bien fermé dans un endroit sec. Stocker à température ambiante dans une zone disposant d'un plancher en béton résistant à la corrosion.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION

TLV: ppm; 2 mg/m³ (valeurs plafond) (ACGIH 1993–1994).

NIOSH REL: TWA 2 mg/m³

La valeur limite d'exposition professionnelle qui s'applique ne doit à aucun moment être dépassée en cas d'exposition professionnelle. Dans de nombreux cas, les symptômes d'œdème pulmonaire ne se manifestent qu'après quelques heures et ils sont aggravés en cas d'effort physique. Dès lors, le repos et l'observation médicale sont donc essentiels.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Gants de protection, lunettes de sécurité / écrans faciaux et vêtements de protection.

ÉQUIPEMENT RESPIRATOIRE

Si une exposition significative est possible (ex : en cas de déversement, d'incendie ou d'exposition à la vapeur et/ou aux fumées toxiques), porter un appareil respiratoire autonome.

PROTECTION DES MAINS

Des gants de protection doivent être utilisés.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité / écrans faciaux homologué(e)s

MESURES D'HYGIÈNE

Laver à chaque changement d'équipe de travail et avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

PROTECTION DE LA PEAU

Porter un vêtement et des chaussures de protection.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	liquide clair
COULEUR	incolore
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	complètement miscible avec l'eau
pH	14

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable dans des conditions de température normales et pour l'utilisation recommandée.

MATÉRIAUX À ÉVITER

La substance est une base forte, elle réagit violemment avec les acides et est corrosive dans l'air humide pour des métaux comme le zinc, l'aluminium, l'étain et le plomb formant un gaz combustible/explosif (hydrogène – voir ICSC0001). Absorbe rapidement le dioxyde de carbone et l'eau de l'air. Le contact avec l'humidité ou l'eau génèrera de la chaleur.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

GÉNÉRALITÉS

Corrosif. La substance est très corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosif en cas d'ingestion. L'inhalation d'un aérosol de cette substance peut causer un œdème pulmonaire.

INHALATION

Nocif en cas d'inhalation. L'irritation peut entraîner une pneumonie chimique et un œdème pulmonaire. Provoque une irritation grave des voies respiratoires supérieures avec une toux, des brûlures, des difficultés respiratoires et un coma possible. Provoque des brûlures chimiques sur les voies respiratoires. L'inhalation peut être mortelle à la suite de spasmes, d'une inflammation, d'un œdème du larynx et des bronches, d'une pneumonie chimique et d'un œdème pulmonaire. L'aspiration peut entraîner un œdème pulmonaire. Peut provoquer des effets systémiques.

L'inhalation d'un aérosol de cette substance peut provoquer un œdème pulmonaire.

INGESTION

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions graves et permanentes du tube digestif. Peut provoquer une insuffisance du système circulatoire. Peut provoquer une perforation du tube digestif. Provoque de graves brûlures du tube digestif avec des douleurs abdominales, des vomissements et un décès possible. Peut provoquer des effets systémiques.

CONTACT AVEC LA PEAU

Provoque des brûlures de la peau. Peut provoquer des ulcères de la peau profonds et pénétrants. Provoque de graves brûlures avec destruction retardée des tissus. Provoque des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une éruption de la peau (dans les cas les moins graves) et un refroidissement et une moiteur de la peau avec une cyanose et une couleur pâle.

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une dermatite.

CONTACT AVEC LES YEUX

Provoque de graves brûlures aux yeux. Peut provoquer des lésions irréversibles aux yeux. Le contact peut provoquer une ulcération du tissu conjonctif et de la cornée. Les affections oculaires peuvent être retardées. Provoque des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une conjonctivite chimique et des lésions de la cornée. Un contact prolongé ou répété avec les yeux peut provoquer une conjonctivite.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Aucune. Les concentrations importantes peuvent nuire à la vie aquatique en raison du pH élevé.

CLASSIFICATION DE DANGER POUR L'EAU

Aucune

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Transférer dans un récipient fermé adéquat pour l'élimination.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Ajouter avec précautions à un grand excès d'eau sous agitation. Ajuster à pH neutre. Vider la solution aqueuse dans les égouts avec une grande quantité d'eau. La dilution et la neutralisation peuvent générer de la chaleur et des fumées dont les quantités peuvent être contrôlées par la vitesse de l'addition.

Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**GÉNÉRALITÉS**

Ne pas transporter avec des aliments et des denrées alimentaires.

Xn	nocif
C	corrosif
Classe de danger NU	8
Groupe d'emballage NU	II
Cuméro NU	1813
IMO	8/1813
IATA	1813
Classe IMDG	8
ADR	8

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ÉTIQUETAGE	Xn (nocif) et C (corrosif)	
CONTIENT	hydroxyde de potassium (25 %)	
PHRASES DE RISQUE	R22	nocif en cas d'ingestion
	R35	provoque de graves brûlures
PHRASES DE SÉCURITÉ	S1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants
	S26	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin
	S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
	S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

ROYAUME-UNI RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Réglementation sur les produits chimiques (informations sur les dangers et emballage). La réglementation de 1988 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé. Loi de 1974 sur l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail.

LISTE ENVIRONNEMENTALE

Loi de 1974 sur le contrôle de la pollution.

DIRECTIVES UE

Système des informations spécifiques concernant les préparations dangereuses. 2001/58/CE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Réglementation sur la notification des nouvelles substances (NONS) 1993. L'exportation et l'importation des produits chimiques dangereux Réglementation 2005 numéro 928.

CODE DE BONNE PRATIQUE HOMOLOGUÉ

Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses pour la distribution (EU 2001/59/CE). Fiches de données de sécurité pour les substances et préparations (REACH)

NOTES DE RECOMMANDATION

Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40. Présentation de la ventilation aspirante locale HS(G)37. CHIP pour tous HSG(108).

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

Les réglementations 2002 sur les produits chimiques (informations sur les dangers et emballage pour la distribution). No. 1689. Limites d'exposition sur le lieu de travail 2005 (EH40).

Les réglementations 2004 sur le transport des marchandises dangereuses et l'utilisation des équipements sous pression transportables. Réglementations 2002 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé (dans sa version modifiée).

16 AUTRES INFORMATIONS

RÉDIGÉ PAR	Responsable HSE	
DATE DE RÉVISION :	24/02/2008	
PHRASES DE RISQUE COMPLÈTES	R22	nocif en cas d'ingestion
	R35	provoque de graves brûlures